

LE PRÉSIDENT

Affaire suivie par :
Patricia BRYDASZAK
téléphone : 05 61 55 66.06
saje@adm.ups-tlse.fr

Décision n° 2013-BM-453

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- Vu** le décret n° 95-550 relatif aux services généraux des universités ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
- Vu** les statuts du Département du sport de haut niveau (DSHN) ;
- Vu** La décision n° 2013-BM-425 portant organisation des opérations électorales en vue de la désignation des représentants des tuteurs, parrains et étudiants sportifs de haut niveau ou de bon niveau national au conseil du Département du sport de haut niveau ;
- Vu** La décision n°2013-BM-444 portant recevabilité des candidatures en vue de l'élection des représentants des tuteurs, parrains et étudiants sportifs de haut niveau ou de bon niveau national au conseil du Département du sport de haut niveau de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement.

DECIDE

Article 1 : représentant des tuteurs, parrains et étudiants sportifs de haut niveau ou de bon niveau national :

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 11 juin 2013, sont proclamées élues pour siéger au conseil du Département du sport de haut niveau, les personnes dont les noms suivent :

Collège des TUTEURS :

Tuteurs issus du SCUAPS de l'UPS :

- GUYOMARCH Claude
- CRIVELLARO Olivier

Tuteurs extérieurs (responsables de pôles sportifs fédéraux) :

- MEURILLON François
- MARTINEZ Francisco

Collège des PARRAINS :

Parrains issus de l'IUT A :

- LAUNAY Jérôme
- BORLOZ Fabienne

Parrains issus des autres composantes de l'UPS :

- JOFFROY Sandra
- TELLIER Jean-Luc
- LAURENS Pascale

Collège des étudiants sportifs de haut niveau ou de bon niveau national :

Titulaires	Suppléants
AMIOT Grégoire	LANDRY Romain
PEYRONNET Morgane	AURIOL Léna

Article 2 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise au recteur de l'académie de Toulouse, chancelier des universités. Elle est affichée sur le site du Département du sport de haut niveau, et en particulier sur le lieu de vote, et à l'Université Toulouse III Paul Sabatier, au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 12 juin 2013


Bertrand MONTHUBERT

